



Fin d'un contrat cdd pour remplacement d'un salarié

Par **luluade**, le **11/06/2009** à **22:08**

Bonjour,
sur le remplacement d'une personne absente depuis 30 mois, la personne reprend son poste fin juin pour un mois à mi temps thérapeutique je voudrais savoir si mon employeur peut me faire un avenant pour la durée de son mi temps thérapeutique est-ce que mon contrat après mon contrat ou doit me faire signer un autre contrat travail. merci de me répondre.
cordialement